

à lire par le s/Prefet
Cl

Kibungu, le 31 août 1962.

A E



- TRANSMIS copie pour information à:
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture à KIGALI.
 - Monsieur le Directeur de l'OCIRU à USUKUMURA.
avec l'assurance de ma considération très distinguée.
 - Monsieur le Préfet de et à KIBUNGU.

l'Agronome de Préfecture
P. DAVREUX

[Signature]

à Monsieur le Ministre des
Affaires Economiques
à KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir un rapport sur le contrôle marché fait à KAMUKA
en commune ZAZA.

Voici les faits:

" Le 19 juillet dernier, faisant un contrôle café au
" marché de KAMUKA, le commerçant SABITUZI - parcelle n° 16
" licence n° 46 - acheteur pour le Bourgmestre de la commune
" HABIBARA Chrysanthe, refusait de payer plus de 15 frs au
" kilo alors que nous avons déjà dû prendre, en accord avec
" le Préfet, une décision pour ramener le prix à 16 frs le
" kilo (voir mon rapport - 28/10c/agri du 31 juillet dernier
" à ce sujet) bien que le prix officiel était toujours fixé
" à 16 frs.
" Après avoir constaté son refus, je lui retirai sa li-
" cence, mais poursuivant le contrôle dans les autres maga-
" sins avec le Bourgmestre, je constatai diverses irrégula-
" rités:
" - le Bourgmestre faisait passer les gens de sa commune
" avant les autres.

" - un autre jour, d'après les plaintes des gens d'autres
" communes, il ne laissait pas la liberté aux planteurs
" venant vendre leur café d'aller où bon leur semblait.

" - une pagaille monstre régnait autour des balances.

" Je demandai au Bourgmestre de laisser aller les gens
" vendre leur café où il voulait, de ne pas faire passer les
" gens de sa commune avant les autres car toutes les communes
" ne disposent pas d'endroits d'achat et de faire régner l'
" ordre autour des balances afin que les transactions puissent
" se faire avec le plus de régularités possibles; comprenant
" que le Bourgmestre ne me soutenait pas, je quittai le marché
" en lui remettant la licence prise à SEBITUZI.

" A Kibungu, je parlai au Préfet de cet incident et
" lui demandai de me soutenir - ou bien que je remettais tout
" le dossier licence et que je ne m'occupais plus du contrôle
" des marchés café - car le Bourgmestre ne comprenait sans
" doute pas que c'était dans l'intérêt des planteurs café de
" sa commune même que j'agissais; le Préfet me promit de me
" soutenir et me demanda de bien vouloir continuer à m'occu-
" per du contrôle des marchés café.

" Le 2 août, de retour à LAREMBA, passant chez le com-
" merçant SEBITUZI, j'appris, aux dires d'une bonne dizaine de
" gens, qu'il continuait à acheter à 15 fr le kilo (RYANGA-
" LI CRA François, Assistant Agricole, était témoin), je lui
" retirai sa licence.

" Le 29 août, j'ai appris par des commerçants de Kibun-
" gu achetant également à LAREMBA que SEBITUZI continuait à
" acheter sans licence et même s'était vanté de pouvoir ache-
" ter sans licence avec l'autorisation du Bourgmestre (témoin
" l'Agronome de Préfecture Adjoint SEBANYEZI Alfred).

" Ces commerçants ont dit à SEBANYEZI que s'ils do-
" vaient en faire autant, ils seraient directement arrêtés
" mais que SEBITUZI étant acheteur pour le Bourgmestre et
" étant soutenu par lui, je n'osais rien lui faire.

" Le 30 août, je me suis rendu à LAREMBA avec le clerc
" agricole MUYARAZI Apollinaire, je trouvai le commerçant
" SEBITUZI ayant acheté du café au début de la matinée et
" reconnaissant qu'il l'avait acheté lui-même.

" L'Assistant Agricole RYANGARIMORA François, également
" témoin, me dit que SEBITUZI avait acheté les autres jours
" également car il lui avait communiqué le nombre de kilo de
" café acheté après le 2 août.

" Je voulais saisir le café trouvé devant son magasin,
" mais le Préfet et le Bourgmestre s'amusant à ce moment vou-
" laient que je laisse tomber l'affaire «car cette année l'
" achat café était difficile et qu'il fallait que tous les
" commerçants achètent» Je trouvais que justement il ne fallait
" pas laisser tomber car trop de commerçants étaient au cou-

" rant de cette affaire et que cela aurait été un très mau-
" vais exemple. Je l'ai dit au préfet et comme il n'était pas
" d'accord avec moi, lui ai dit que j'exposerais mon point
" de vue l'après-midi au bureau.

" J'ai fait signé RYANGARIRO A François (Assistant
" Agricole) et MUTAMBAZI Apollinaire (Clerc agricole) comme
" témoin d'une saisie de 270 kilo de café-parche.

" Je voulais alors amener le commerçant à kibungu afin
" de faire dresser un P.V. devant le Commissaire de Police; le
" commerçant, sous l'instigation du Bourgmestre ne voulu pas
" venir, disant que je n'en avais pas le droit.

" Je quittai alors le marché comptant, rentré à kibungu
" faire dresser un P.V. par le Commissaire de Police.

" L'après-midi, à kibungu, je trouvais le Bourgmestre
" et son commerçant chez le Sous-Préfet. Ce dernier me fit
" appeler mais, une divergence de vue s'étant présentée, nous
" ne continuâmes pas l'entretien.

" Après le retour du Préfet, une discussion s'engagea
" entre le Préfet, le Sous-Préfet et moi-même; ils m'entrepri-
" rent violemment en disant que j'étais en voulant aux commerçants
" banyarwanda uniquement tandis que les arabes et autres, je
" les laissais faire car ils avaient la peau plus claire et
" de ce fait étaient plus proche de nous les blancs"; je ne
" devais pas non plus oublier qu'les banyarwanda étaient
" indépendants - Ici une parenthèse, car je crois, Monsieur
" le Ministre, que certaines personnes ont mal compris ce que
" c'était l' " INDEPENDANCE " et qu'ils pensent qu'ils peu-
" vent faire tout ce qu'ils veulent.

Voilà les faits, Monsieur le Ministre, je crois
que non seulement j'avais le droit de saisir le café et de
faire dresser P.V., mais que j'en avais le devoir car, c'est
dans l'intérêt même des planteurs café bien que les autori-
tés de la Préfecture, n'ayant sans doute pas compris mon point
de vue, n'aient pas été d'accord avec moi.

Dans ces conditions, je crois qu'il serait
préférable que je ne m'occupe plus de la " question café "
(licences, rapport café, contrôle des achats et de l'humidité,
fraude, etc...) et avant de remettre ce travail à une autre
personne - travail qui, je dois dire, est assez ingrat et que
je ne faisais que dans l'intérêt des planteurs café eux-mê-
mes - j'aimerais avoir, Monsieur le Ministre, votre avis à ce
sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-
rance de ma très haute considération.

l'Agronome de Préfecture

. DAVREUX